Maintien à Domicile

Une équipe à vos côtés pour des prestations d'aide et de soins à domicile

- Aides Soignantes
- Assistantes en Santé et Soins Communautaire
- Infirmières
- Infirmier Responsable d'Unité

Les soins infirmiers et les soins d'hygiène sont remboursés par l'assurance maladie dans le cadre de la Lamal.

Soins infirmiers: évaluation et conseils **79.80 Fr/heure**
Evaluation de la prise en charge, définition du plan d'intervention, coordination

Soins infirmiers: examen et traitements **65.40 Fr/heure**
Matériel de soins non compris

Soins de base: **54.60 Fr/heure**
Soins tels que bain, douche, aide au lever/coucher, aide à la prise des traitements, etc…

Les factures sont envoyées directement à l'assureur et le bénéficiaire reçoit une copie.
Les prestations non remboursées ainsi que la part non subventionnée sont à la charge du bénéficiaire.

Prestation ménage: **45 Fr/heure**
Participation patient : **8 Fr/jour maximum ou selon votre RDU**